

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 45
Nb. de représentés : 7
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 3/81 :

Dispositif Micro-Folie : acquisition complémentaire du matériel, mise en place d'un groupement de commande et adhésion au réseau

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Héléna, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Héléna), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

ABSENTS :

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
97401 Saint-Pierre, Réunion, 26/05/2026-3-81-DE
Date de l'original : 26/05/2026
Date de réception en préfecture : 26/05/2026
David LORION

Affaire n°3/81 : Dispositif Micro-Folie : acquisition complémentaire du matériel, mise en place d'un groupement de commande et adhésion au réseau.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre est engagée depuis 2021 dans le projet Micro-Folie, dispositif national porté par le ministère de la Culture et coordonné par L'EPPGHV, Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette.

Dans le cadre de la pérennisation et du déploiement du dispositif sur le territoire communal, il convient de procéder à l'acquisition complémentaire du matériel nécessaire à la mise en œuvre d'une Micro-Folie hybride.

Le coût total de l'opération s'élève à 46 700,84 € TTC.

Dans ce cadre :

- la Commune assurera l'acquisition d'une partie du matériel pour un montant de 27 486,21 € TTC ;
- l'association Praxitèle, missionnée par la DAC Réunion et soutenue par la Préfecture, prendra en charge l'acquisition de l'autre partie du matériel pour un montant de 19 214,63 € TTC, ainsi que les frais de douane et de transport.

Les modalités d'acquisition du matériel s'inscrivent dans le cadre d'un groupement de commande entre la Commune de Saint-Pierre et L'EPPGHV, formalisé par la signature d'une convention précisant les engagements respectifs des parties.

Les équipements acquis par l'association Praxitèle feront, dans un premier temps, l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de la Commune de Saint-Pierre, puis seront transférés à cette dernière à l'issue d'une période de deux ans, selon des modalités définies par convention.

Par ailleurs, l'adhésion au réseau Micro-Folie implique le versement d'un abonnement annuel auprès de La Villette, d'un montant de 1 000 €, permettant à la Commune de bénéficier des contenus culturels, des outils numériques et de l'accompagnement nécessaires au bon fonctionnement et au développement du dispositif.

Considérant :

- la volonté de la Commune de pérenniser le dispositif Micro-Folie sur son territoire ;
- l'intérêt de ce dispositif pour le développement de l'accès à la culture pour tous ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'acquisition par la Commune d'une partie du matériel Micro-Folie pour un montant de 27 486,21 € TTC, sur un coût total de l'opération de 46 700,84 € TTC ;**
- **DE PRENDRE ACTE de la participation de l'association Praxitèle, qui prend en charge l'autre partie du matériel pour un montant de 19 214,63 € TTC, ainsi que les frais de douane et de transport ;**
- **D'APPROUVER la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Commune de Saint-Pierre et L'EPPGHV ;**

- **D'APPROUVER** le principe de mise à disposition de ce matériel au profit de la Commune, suivi de son transfert à l'issue d'une période de deux ans ;
- **D'APPROUVER** l'adhésion au réseau Micro-Folie auprès de La Villette pour un montant annuel de 1 000 € ;
- **DE L'AUTORISER** lui, ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

